

Tremplin

"Jeunes Talents Jazz dans le Bocage"

Règlement

Préambule : Jazz dans le Bocage s'est engagé en faveur de l'émergence et de la création en jazz et musiques actuelles. A ce titre, il organise un tremplin mettant en scène de jeunes musiciens de la région souhaitant valoriser leur travail, promouvoir leur univers et se confronter, dans le cadre d'un concours, à d'autres groupes dans un esprit d'échange et d'émulation.

Article 1 : Modalités

Le présent règlement détermine les modalités de participation des musiciens au Tremplin « Jeunes Talents » organisé par Jazz dans le Bocage.

Article 2 : Conditions d'inscription des groupes

Le tremplin est ouvert aux groupes de Jazz, Blues et musiques voisines répondant aux conditions suivantes :

- Musiciens de moins de 30 ans
- Au moins **un** des musiciens est originaire de la région
- Être amateur ou dans une démarche de professionnalisation,
- Candidater en individuel ou être constitué en groupe (5 personnes maximum – sans technicien),
- Envoyer une maquette (CD, DVD, éventuellement un lien internet) comportant au minimum 2 morceaux sur support audio ou vidéo de bonne qualité. Ces deux morceaux seront **de préférence des compositions originales**, les participants garantissant en être les compositeurs et interprètes.

Les critères primordiaux de sélection seront l'écriture, la composition, l'originalité, la créativité des morceaux.

- Les mineurs devront fournir une autorisation parentale leur permettant de participer au tremplin et être accompagnés en cas de sélection.
- Les groupes acceptent la captation et la diffusion de photos par les organisateurs à titre promotionnel.

Article 3 : Modalités d'inscription

Les candidats devront fournir les éléments suivants, **au plus tard le 17 mars** (cachet de la poste faisant foi). Les documents et supports envoyés ne seront pas restitués, il est conseillé aux participants d'en garder une copie.

- Bulletin d'inscription dûment rempli,
- Un texte présentant l'artiste ou le groupe, photos, biographies ainsi que les coordonnées du représentant du groupe,
- Une fiche technique détaillée,
- Le règlement daté, signé et paraphé sur l'ensemble des pages par le représentant du groupe,
- Le cas échéant, l'autorisation parentale pour les mineurs.

Article 4 : Présélection

- Après réception des dossiers de candidatures, une présélection aura lieu. Le comité de sélection constitué des organisateurs sélectionnera 5 groupes suivant les critères définis dans l'article 2.
- Les groupes retenus seront prévenus par courrier ou mail et participeront au tremplin le 5 mai après-midi 2018 à Buxières-les-Mines.
- Les groupes s'engagent à participer à la réunion technique de préparation **le 31 Mars à 11 h à la mairie de ROCLES**. Si impossibilité totale de se rendre à cette réunion technique (éloignement en particulier), un échange téléphonique sera mis en place. En cas de désistement, ou du non-respect du règlement, le groupe sera remplacé par le groupe de la liste complémentaire.
- Tous les groupes sélectionnés se verront offrir une entrée pour le 4 mai 2018 à Tronget (Ouverture du festival) pour chacun des musiciens.

Article 5 : Déroulement du tremplin

Ce tremplin se déroulera en public sur la scène de Buxières-les-Mines le samedi 5 mai 2018 entre 14 h et 18 h.

L'ordre de passage des groupes sera préalablement établi par l'organisation et affiché sur le site. Il n'y aura pas de modification possible dans l'ordre établi.

Tous les groupes sélectionnés devront impérativement être présents à 13 h pour prendre connaissance de cet ordre et assister au briefing. En cas d'absence à ce briefing, le groupe ne pourra pas participer au tremplin.

Chaque groupe jouera 30 minutes de musique, pas de rappel. Prévoir donc un set répondant à ce critère.

Article 6 : Récompenses

Deux prix seront décernés :

- Premier prix : Groupe "Jeunes Talents Jazz dans le Bocage", il sera déterminé par le jury organisateur (professionnels, musiciens, professeurs, programmeurs, bureau du festival...). Le groupe se verra offrir **1 journée de studio aux Studios Palace à Moulins avec enregistrement et mixage d'un CD 2 titres** + un Pass 3 jours à Tronget (10, 11 et 12 mai 2018), pour chacun de ses musiciens.
- Prix du public : il sera déterminé par un vote des spectateurs présents, les bulletins seront mis à disposition par Jazz dans le Bocage. Le groupe lauréat se verra offrir un Pass pour les 3 jours à Tronget (10, 11 et 12 mai 2018), pour chacun de ses musiciens.

Article 7 : Divers

- Chaque artiste ou groupe s'engage à respecter le calendrier fixé par les organisateurs ainsi que toute modification qu'il est susceptible de subir.
- Chaque artiste ou groupe s'engage à suivre l'ensemble des directives relatives à l'organisation des concerts qui leur seront communiquées par l'organisateur, notamment :
 - Respecter le temps imparti (les membres des groupes installeront leur propre matériel)
 - Accepter un "line check" (15 minutes maxi, comprenant l'installation).
- Les artistes ou groupes déclarent être informés et acceptent qu'ils devront se produire avec leur propre instrument, l'organisateur mettant à disposition :
 - 1 batterie, 1 ampli basse, 1 ampli guitare, 2 micros chant, 2 DI pour clavier éventuel
 - Le matériel de sonorisation (console/façade et 4 retours)
 - 1 technicien son.
- La participation au tremplin est gratuite.

Fait à : le

Chaque page doit être paraphée

Signature (précédée des mentions manuscrites « bon pour accord ») :

Fiche d'Inscription au tremplin «Jeune Talent Jazz dans le Bocage»

(A renvoyer au plus tard le 31 mars)

Projet / Formation

Catégorie du tremplin : Jazz / Blues / Musiques du monde / Musiques Voisines.

(Entourer la catégorie souhaitée)

Nom du projet / formation :

Nombre de musiciens :

Année de création du projet :

Coordonnée du contact de la formation

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Merci de retourner ce formulaire à l'adresse suivante :

Jazz dans le Bocage – Mairie – 03240 ROCLES.

Obligatoire : Joindre un CD (ou DVD, 2 titres minimum, ou lien Internet) + fiche technique.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement du Tremplin Jazz dans le Bocage, et à en accepter l'intégralité des clauses.

Fait à : le

Signature :